



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 7 MARS 2005

DÉCATHLON N'EST PAS "À FOND LA FORME" SUR LES DROITS DE L'HOMME AU TRAVAIL

Suite à la **lettre ouverte du 14 février** dernier ⁽¹⁾, Décathlon a enfin repris contact avec le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* qui se réjouit de ce changement d'attitude. Toutefois, bien que Décathlon annonce sa volonté de respect des travailleurs, aucune des demandes exprimées par le Collectif n'est satisfaite à ce jour. **Bien pour la forme, mais toujours aussi léger sur le fond !**

Décathlon fuit ses responsabilités !

Dans un courrier adressé à *De l'éthique sur l'étiquette*, Décathlon annonce que ses contrôles l'amènent parfois, en cas extrême, à stopper toute collaboration avec un sous-traitant en cas de divergence importante ou de volonté de progrès non partagée. **Le Collectif alerte sur le fait qu'il sera vigilant** à ce que cette notion « d'extrême » soit respectée, c'est à dire qu'un éventuel « déréférencement » ⁽²⁾ ne soit envisagé qu'en ultime recours, après avoir épuisé toutes les autres voies de négociation possibles. Mais pour cela, Décathlon doit réellement œuvrer pour rétablir, d'une part, des **relations constructives entre le syndicat et la direction de l'usine**, et d'autre part, le **dialogue avec la société civile**.

Où est le respect de la liberté syndicale ?

Alors que le Collectif soulève la question de la « **violation de la liberté syndicale** » ⁽³⁾, Décathlon fait uniquement référence à des « **incidents** relatifs à la **discrimination syndicale** ». Probablement parce que son propre code de conduite oublie également la référence à la liberté syndicale et au droit de négociation collective, l'appartenance à un syndicat étant simplement indiqué comme un élément qui ne doit pas faire l'objet de discrimination. **Difficile de croire à une coïncidence !**

Décathlon doit agir concrètement et sans délai auprès de MSP Sportswear pour **s'assurer que les demandes du syndicat thaïlandais seront satisfaites** (voir plus loin).

Où sont les résultats de l'audit ?

Décathlon annonce avoir réalisé un audit complet dans l'usine de son sous-traitant, MSP Sportswear, et tenir le **compte rendu à la disposition du Collectif**, pour consultation. Pourtant, **cet engagement n'a pas été tenu** lors de la rencontre du 3 mars dernier, entre Décathlon et *De l'éthique sur l'étiquette*. Nombre de questions restent sans réponses : *s'agissait-il bien d'un audit social complet ? A-t-il été réalisé de façon inopiné ? Les ouvriers ont-ils été questionnés ? Leur liberté d'expression était-elle garantie ? Etc.*

La façon dont sont habituellement réalisés les audits sociaux conduit le Collectif à sérieusement **s'interroger sur leur pertinence**, notamment quand il s'agit d'observer des faits qui datent de plusieurs mois auparavant (ex. licenciements abusifs du 29 octobre 2004).

Plus largement, ce type de situation de violation des droits de l'homme au travail montre qu'il est urgent, pour les entreprises comme Décathlon, de **modifier leurs pratiques d'achat** de façon à **mieux prendre en compte la qualité sociale** dans leurs filières d'approvisionnement.

Contact médias : **Jean-Michel BAILLY**

(1) Lettre du collectif *De l'éthique sur l'étiquette* à M. Yves Claude (PDG de Décathlon), téléchargeable sur : http://www.ethique-sur-etiquette.org/docs/lettre_ouverte_decathlon.pdf

(2) Rupture de la relation commerciale à l'initiative du donneur d'ordre.

(3) Convention n°87 de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Rappel des demandes exprimées auprès de Décathlon et rappelées dans la lettre ouverte du 14 février 2005

Le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* demande à Décathlon d'agir auprès de MSP Sportswear pour s'assurer que les demandes suivantes du syndicat thaïlandais seront satisfaites :

- la réintégration de mesdemoiselles Samai Kongthalaе, Ganjana Patiwatwongs et Mala Phosit, licenciées abusivement, et le paiement de leurs salaires, depuis le jour de leur licenciement jusqu'au jour de leur réintégration ;
- la réintégration de la mère d'un des membres du syndicat, licenciée du fait de ce lien familial ;
- la cessation de toute action contre le syndicat, de diffusion d'informations fallacieuses à son sujet et le renoncement à toute autre forme d'intimidation ;
- la liberté pour le syndicat de distribuer des tracts ou des formulaires d'adhésion sur le lieu de travail.



Samai Kongthalaе



Ganjana Patiwatwongs

En tant que donneur d'ordre auprès de MSP Sportswear, Décathlon :

- doit assumer sa part de responsabilité et agir pour la mise en œuvre d'un plan d'actions correctives visant à ce que MSP Sportswear respecte clairement les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail) ;
- doit s'assurer que des plans de progrès sont à l'œuvre pour permettre l'exercice effectif de la liberté syndicale chez MSP Sportswear.



Mala Phosit

Le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* demande à Décathlon d'associer ses démarches à celles d'autres donneurs d'ordre de l'entreprise MSP Sportswear, notamment Nike, afin que le dialogue soit concerté et constructif avec toutes les parties prenantes dans cette usine.

Enfin, le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* demande à Décathlon de lui transmettre au plus vite les documents prouvant son implication et sa volonté de travailler pour le progrès de la qualité sociale dans cette filière d'approvisionnement.